



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

## *Abionyx Pharma S.A.*

### ***Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions***

Assemblée générale mixte du 11 juin 2021 - Résolution n° 23  
Abionyx Pharma S.A.  
33-43, avenue Georges Pompidou – Bât. D – 31130 Balma  
*Ce rapport contient 2 pages*  
Référence : PS - 212.277 RAO



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

## **Abionyx Pharma S.A.**

Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou – Bât. D – 31130 Balma

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 11 juin 2021 - Résolution n° 23

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 2% du capital de la société, étant précisé que ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Les commissaires aux comptes,

Labège, le 21 mai 2021

KPMG S.A.

Pierre Subreville  
Associé

Bordeaux, le 21 mai 2021

Deloitte & Associés

Stéphane Lemanissier  
Associé